



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 28779

Texte de la question

M. Victorin Lurel alerte M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la démographie médicale dans les départements français d'Amérique et particulièrement en Guadeloupe. En effet, la densité médicale outre-mer est plus faible qu'en métropole (203 contre 332 pour 100 000 habitants) ; pour la seule Guadeloupe, cette densité est de 109 (contre 162) pour les généralistes, et de 90 (contre 170) pour les spécialistes. Si les préoccupations sont connues, elles demeurent d'actualité et imposent une prise en compte rapide. Il s'agit tout d'abord de développer les CHU en créant des postes de praticiens hospitaliers et praticiens universitaires (PU-PH) et en leur octroyant les moyens nécessaires à leurs missions spécifiques en particulier en matière d'enseignement et de recherche. Il convient surtout d'augmenter le nombre de places dans le cursus médical de la faculté de médecine des Antilles-Guyane en relevant le *numerus clausus* ainsi que le nombre d'internes aux Antilles-Guyane, au CHU comme dans les autres établissements (CH et CHS). Il attire tout particulièrement son attention sur l'urgence à mettre en oeuvre ces solutions. En effet, l'ouverture cette année universitaire de l'UFR de médecine de l'université Antilles-Guyane sur deux sites, Guadeloupe et Martinique, a abouti à une forte croissance du nombre d'inscrits en 1^{re} année, passant de 539 contre 320 l'an passé. Il conviendrait donc d'adapter le *numerus clausus* puisque l'année dernière seuls 32 étudiants ont été déclarés reçus alors qu'ils étaient, en métropole, 3 931 pour 26 328 étudiants ayant passé le concours de PCEM 1, soit 15 %. En adaptant ce même pourcentage pour les départements français d'Amérique, le *numerus clausus* devrait ainsi cette année être fixé à 80. Il lui demande donc s'il compte mettre en oeuvre rapidement cette mesure d'urgence et la façon dont, sur un plus long terme, il compte apporter des réponses pérennes au problème de la démographie médicale dans ces départements.

Texte de la réponse

La démographie médicale dans les départements d'outre-mer et plus particulièrement en Guadeloupe fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, qui se traduit notamment par une augmentation substantielle du nombre de postes offerts en médecine. Par arrêté du 31 décembre 2003, au titre de l'année universitaire 2003-2004, le *numerus clausus* des études de médecine, concernant le centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre, a été porté à 48 postes, soit une progression de 50 %. Un effort significatif a donc été réalisé.

Données clés

Auteur : [M. Victorin Lurel](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28779

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8913

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4769